

COMMUNE DE VERNIER

Interpellation

au sens des articles 47 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Détritus dans le Nant des Grebattes - Lignon

Messieurs les Conseillers administratifs,



Voilà plusieurs semaines que diverses personnes se plaignent de la présence de débris dans le Nant des Grebattes.

Depuis la passerelle, chacun peut y contempler les cadavres de cadres de vélos, de vélos entiers, de charriots de grandes surfaces, etc. La photo ci-contre est assez consternante et montre une bien piètre image du Lignon.

Nous déplorons également les restes de « fêtes » abandonnés, véritables incivilités, maculant les lieux publics du Lignon.



Le règlement cantonal sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (F315.04) prohibe ces comportements et les sanctionne de l'amende.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

1. expliquer la raison pour laquelle les débris dans le Nant de la Grebattes ne sont pas débarrassés depuis plusieurs semaines, respectivement les mesures qu'il entend prendre pour y remédier.
2. exposer les mesures prises au Lignon pour lutter contre les débris, restes de « fêtes » nocturnes, souillant les lieux publics, tant en amont, soit en prévention, respectivement postérieurement, soit en répression.
3. préciser le nombre de dénonciations en 2017 des correspondants de nuit à ce sujet et le nombre d'amendes prononcées par la police municipale.



Pour le PDC :

Yves Magnin, Josette Monnier, Christophe Dulex
Conseillers municipaux

Vernier, le 14 novembre 2017